



**Déclaration des coprésidents de
l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine (EuroLat) sur
«Une reprise économique juste et inclusive dans la paix»**

Les coprésidents de l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine (EuroLat), Óscar Darío Pérez, membre de la Chambre des représentants colombienne et député au Parlement andin, et Javi López, député au Parlement européen, conformément à l'article 18 du règlement de l'Assemblée et à l'occasion de la quatorzième session plénière ordinaire de l'Assemblée, qui s'est tenue du 11 au 14 avril 2022 à Buenos Aires (Argentine), font la déclaration suivante:

1. Ils saluent la réunion virtuelle qui s'est tenue le 2 décembre 2021 entre les dirigeants de l'Union européenne (UE) et d'Amérique latine et des Caraïbes autour du thème «Unir nos forces pour une reprise durable après la COVID-19», qui a donné un nouvel élan à la revitalisation et au renforcement du dialogue et de la coopération entre les deux régions. Ils mettent l'accent sur le soutien à la production et à la distribution de vaccins en Amérique latine et dans les Caraïbes; la mobilisation des ressources financières pour soutenir la reprise à long terme; et la considération de la lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité en tant que priorité absolue pour les deux régions.
2. Ils insistent sur le fait que cela devrait constituer un pas important vers une reprise complète du dialogue politique entre l'Union et l'Amérique latine et les Caraïbes au plus haut niveau. À cet égard, ils réitèrent leur appel en faveur de l'organisation, dès que les circonstances le permettront, d'un sommet birégional UE-CELAC établissant les objectifs, les priorités et une stratégie assortie d'un plan d'action concret pour relever les défis communs.
3. Ils rappellent, tout en reconnaissant les progrès significatifs accomplis en matière de vaccination contre le coronavirus et les efforts déployés pour progresser sur la voie de la reprise économique, qu'il est crucial de renforcer la coopération birégionale pour faire face ensemble aux défis qui se posent dans un contexte international incertain et aux effets des mesures prises pour lutter contre la pandémie, en particulier aux chocs budgétaires et à l'augmentation de la dette publique, qui limitent la capacité de nombreux pays à mener des politiques favorisant une reprise inclusive.
4. Ils soulignent que la pandémie a exacerbé les problèmes de pauvreté et d'extrême pauvreté et a touché plus durement les femmes et les enfants, les populations et les communautés

autochtones, entraînant des effets durables qui peuvent entraver le développement économique et social durable à plus long terme. Ils insistent dès lors sur le fait qu'il est indispensable de veiller à ce que la reprise économique et sociale après la pandémie profite à tous, en créant les conditions d'une évolution sociale permettant à la transition écologique et à la transition numérique d'être justes et inclusives, ainsi que d'une prospérité qui contribue à réduire les inégalités et à éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes, en garantissant des niveaux plus élevés d'inclusion et de cohésion sociale, et en améliorant le bien-être, la sécurité, l'accès aux droits, l'égalité devant la loi, la création d'emplois et la lutte contre le chômage et le travail informel. Ils demandent qu'une attention particulière soit accordée à l'accès des enfants à l'éducation, lequel accès a été interrompu pendant la pandémie, ce qui a eu de lourdes conséquences pour les enfants qui n'ont pas eu la possibilité de se connecter à l'internet. Ils exhortent également les gouvernements des deux régions à faire pression pour obtenir la suspension exceptionnelle et temporaire des brevets sur les vaccins et les médicaments destinés au traitement de la COVID-19.

5. Ils plaident en faveur de politiques de reprise fondées sur des stratégies de promotion de la productivité, de la croissance économique, de la compétitivité, du commerce international, de l'esprit d'entreprise et de l'activité commerciale, des investissements, de l'emploi de qualité et de la durabilité, qui encouragent et renforcent les systèmes universels de protection sociale, favorisent la formalisation des économies et consolident des finances publiques saines et durables, dotées d'une capacité de redistribution et de recouvrement efficace.
6. Ils insistent sur la nécessité de renforcer la coopération birégionale et de concevoir de nouveaux programmes de coopération birégionale dans le cadre de l'«Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – L'Europe dans le monde» de l'UE en travaillant sur les nouveaux programmes régionaux UE-ALC sur la base du cadre de coopération et de dialogue existant afin de contribuer à la cohésion sociale. Ces programmes devront être axés sur la réduction des inégalités et aborder les transitions de manière juste au moyen de politiques publiques inclusives et du renforcement des capacités institutionnelles et de l'état de droit, afin de garantir l'accès à une éducation de qualité et bienveillante (relation entre l'enseignant et l'étudiant et investissement de l'enseignant), à des infrastructures favorisant la transformation numérique et à des soins de santé universels, ainsi que la réalisation d'autres objectifs clés visant à réduire la pauvreté et les inégalités et à renforcer la cohésion sociale.
7. Ils soulignent que la pandémie a aggravé les problèmes de violence domestique et qu'il est nécessaire de promouvoir des mesures structurelles pour atteindre une plus grande inclusion des femmes et des filles, en défendant et en promouvant leurs droits et en encourageant l'égalité de genre, en tant qu'éléments centraux des politiques de reprise économique et sociale. Ils invitent les gouvernements des deux régions à mettre en œuvre des mesures qui favorisent la sécurité économique des femmes, y compris des mesures encourageant leur participation au marché du travail, en réduisant l'écart de rémunération entre femmes et hommes et en reconnaissant la valeur du travail domestique; mais aussi à

garantir l'accès à la justice des victimes de violences sexistes et de féminicides en intensifiant les efforts et les ressources nécessaires pour prévenir ce fléau; et enfin à encourager la participation égale des femmes aux institutions et aux processus décisionnels politiques, aux niveaux local, national et international. Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire que les organisations de crédit internationales, multilatérales et bilatérales, ainsi que les États auprès desquels les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont contracté une dette extérieure, envisagent de mettre en place des politiques de conversion ou de substitution de tout ou partie de cette dette par des projets de développement et des investissements sociaux.

8. Ils soulignent que la reprise doit contribuer à la transition vers les sources d'énergie renouvelables, en créant de nouvelles possibilités d'investissement et d'emploi, en fonction de la situation des réalités de chaque pays et de la disponibilité des ressources, et en assurant la sécurité énergétique et les conditions permettant de surmonter la précarité énergétique. Ils plaident, à cette fin, pour la conclusion d'un pacte vert euro-latino-américain qui servira de cadre de coopération birégionale, avec une large participation de différents secteurs, afin de promouvoir et de faciliter une transition juste vers les énergies renouvelables, la sécurité et l'efficacité énergétique, la protection de la biodiversité, la lutte contre la déforestation et d'autres actions visant à réduire les émissions de CO₂ et de gaz à effet de serre, y compris la coopération pour faciliter les investissements et les transferts technologiques européens. Ils invitent également à favoriser des mesures globales de prévention et de protection des défenseurs de l'environnement qui luttent contre les effets du changement climatique.
9. Ils soulignent la nécessité d'œuvrer au renforcement de la démocratie dans les deux régions et insistent sur la pertinence et l'utilité des mécanismes d'observation électorale.
10. Ils condamnent avec la plus grande fermeté l'agression militaire illégale et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, sans qu'il y ait eu de provocation, et l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, en violation flagrante de la charte des Nations unies, ainsi que le déclenchement du plus grand conflit armé en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale, qui a provoqué une situation d'urgence humanitaire sans précédent dans l'Europe d'aujourd'hui, avec plusieurs milliers de morts et de blessés et plusieurs millions de réfugiés franchissant les frontières des pays voisins de l'UE, augmentant de façon dramatique les incertitudes entourant l'évolution des économies et les perspectives de reprise après la pandémie. Ils appellent, dans ce contexte, face aux conséquences de la guerre sur la sécurité alimentaire mondiale et les prix internationaux des denrées alimentaires et d'autres produits de base, à redoubler d'efforts pour renforcer les chaînes d'approvisionnement alimentaire et la sécurité alimentaire, y compris la protection des activités de production et de commercialisation nécessaires pour répondre à la demande intérieure et mondiale, et la recherche de nouveaux fournisseurs de denrées alimentaires.
11. Ils invitent les États, organes et institutions qui font partie du système international à mettre en place les corridors et l'aide humanitaire nécessaires pour protéger la population civile

en Ukraine et contribuer à l'arrêt définitif de la guerre, y compris en ayant recours à toutes les voies diplomatiques, dans les conditions prévues par la charte des Nations unies.

12. À l'occasion de la quatorzième Assemblée EuroLat, organisée à Buenos Aires, ils invitent à chercher une solution pacifique, juste et durable au conflit de souveraineté relatif aux îles Falkland, dans le cadre des résolutions pertinentes des Nations unies (y compris la résolution 2065 (XX)) et communiquées au Comité spécial de la décolonisation de l'Assemblée générale des Nations unies, et conformément aux déclarations de l'Assemblée EuroLat de 2013 et de 2018.
13. Ils demandent d'exploiter pleinement le potentiel du vaste réseau d'accords de coopération, d'association et de commerce entre les deux régions pour qu'ils contribuent à la nécessaire revitalisation et au renforcement du dialogue et de la coopération entre l'Amérique latine et les Caraïbes, à la reprise après la pandémie, à la création d'emplois, de débouchés commerciaux et de perspectives d'investissement et, d'une manière générale, à l'objectif général du développement durable et inclusif. Ils réitèrent, en ce sens, leur espoir que l'accord d'association entre le Mercosur et l'UE, l'«accord global» renouvelé entre le Mexique et l'UE et l'accord renouvelé entre le Chili et l'UE puissent être finalisés et entrer en vigueur dans un avenir proche.